

Voici les propositions salariales définitives de la direction pour l'année 2009.

Salariés de niveaux IV1 à V1

- Augmentation générale : **1,3%**
ou selon le salaire perçu

	Pour les salaires de	Soit de
1,7 %	1800 à 1900 €	30,6 à 32,3 €
1,6 %	1900 à 2000 €	30,4 à 32 €
1,5 %	2000 à 2100 €	30 à 31,5€
1,4 %	2100 à 2200 €	29,4 à 30,8 €

- Augmentation individuelle : **0,65%**
- Prime d'ancienneté : **0,25%**
- Budget alloué aux promotion : **0,10%**

Niveaux V2 et V3

- Augmentation individuelle : **2,1%**
- Augmentation minimale : **1% ou 1,5%** pour 1^{er} décile (*)
- Prime d'ancienneté : **0,2%**
- Promotions : **0,1%**

Prime Equipe

- Alternée : **23,59 €** Matin : **10,25 €** Soir : **23,51 €**

Cadres :

- Augmentation individuelle : **2 %**
- Augmentation minimale : **1% ou 1,5%** pour 1^{er} décile (*)
- Salaire minimal annuel : **33.000 €**
- Promotion : **0,2%**
- Date d'augmentation : **1er avril** pour ceux dont le mois « anniversaire » est mai, juin, juillet, août.
1er septembre pour ceux dont le mois « anniversaire » est octobre, novembre, décembre.

(*)Le premier décile correspond à la plage salariale d'un échelon comprise entre le salaire mini et le mini + 10% de la plage salariale de l'échelon

Sans surprise l'individualisation des salaires est maintenue pour la grande majorité des salariés. Aucune assurance donc pour l'immense majorité du personnel d'avoir une augmentation de salaire, ni qu'elle soit d'un montant susceptible de couvrir au moins la hausse des prix à venir.

Pourtant, les résultats financiers de l'entreprise permettent beaucoup plus. Dès le début 2009, General Electric a pris l'engagement auprès de tous les actionnaires d'un montant chiffré garanti de progression du dividende.

Alors rien ne justifie que seuls les salariés soient dispensés d'une augmentation générale !

Communiqué commun des 8 syndicats **CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA**

Nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars 2009 !

L'intervention télévisée du Président de la République a été marquée par la force de la mobilisation du 29 janvier.

Cependant les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les réponses apportées jusqu'à présent restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier et leur déclaration intersyndicale du 5 janvier.

L'annonce d'une réunion des partenaires sociaux le 18 février avec la formulation d'un certain nombre de pistes constitue un élément important. Mais malgré un changement de ton le Président de la République maintient pour l'essentiel ses orientations en matière de politique économique et sociale.

Les organisations syndicales attendent de la réunion du 18 février que le gouvernement apporte des réponses concrètes et engage les discussions nécessaires à l'ensemble des revendications de la déclaration intersyndicale. Elles attendent également que le patronat prenne ses responsabilités.

C'est pourquoi les organisations syndicales estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels et les entreprises et à prendre toutes les initiatives pour construire les mobilisations nécessaires.

Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars. Elles se retrouveront le 23 février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier :

- ▶ Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique.
- ▶ Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales.
- ▶ Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.
- ▶ Préserver et améliorer les garanties collectives.
- ▶ Réglementer la sphère financière internationale.

Paris, le 9 février 2009

Le syndicat CGT GEMS vous appellent dès à présent à participer massivement aux actions de cette journée pour affirmer haut et fort :

Les salariés ne doivent pas payer la crise.

NON aux licenciements, maintien de tous aux effectifs

(CDI, CDD, Intérimaires, Prestataires)

Pour l'emploi salarié en CDI

Augmentation des salaires

Défense de la protection sociale collective et annulation des exonérations de cotisations sociales

Dominique *BNF* 4547
Michel *HOUEX* 4986
Nadine *MESLIN* 4169

Sylvie *GEBERT* 9367
Jacelyne *GEBERT* 4367
Michel *VANDENBILLE* 9918

Eva *ROBEN* 4515
Jean- Pierre *MARCE* 9896
Jean- Pierre *TRÉHERD* 9271